

3C SUD

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : Swen parc de la Bastide Blanche, chemin de la Bastide Blanche – 13127 Vitrolles
948 630 264 RCS Salon-de-Provence

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 20 JUIN 2025**

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

(Décision à prendre concernant la dissolution anticipée de la Société, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité statutaires requises pour les décisions extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le président et pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'approuvés au titre des résolutions précédentes et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société.

L'assemblée générale prend acte qu'à défaut de dissolution anticipée de la Société, celle-ci devra, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit au plus tard le 31 décembre 2027, réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution est rejetée.

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour les formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

Certifié conforme par le président :

DocuSigned by:

3BB5995AE63E4AA...

PRO CUISINE SERVICES

Président

Représentée par Monsieur Romain QUEVA